

## Bilan des dépenses municipales en loisir : de fortes disparités

Par André Thibault, directeur de l'Observatoire québécois du loisir

VOLUME 6 NUMÉRO 6 - 2009

L'évolution des dépenses municipales occupe depuis toujours une place déterminante parmi les indicateurs de développement du loisir au Québec. La municipalité est le corps public le plus engagé financièrement dans ce domaine. Ainsi de 2004 à 2008, les dépenses per capita en loisir sont passées de 154 \$ à 187 \$. Par ailleurs, ces dépenses représentaient entre 12 et 13 % des dépenses municipales depuis 1999. Or, en 2008, les prévisions des dépenses municipales estimaient la part du loisir à 12,1 %, comparativement à 12,8% 2004.

Au chapitre des dépenses en loisir, les municipalités ne sont pas égales. Le per capita passe de 67 \$ dans les municipalités de moins de 500 habitants et à 211 \$ dans les villes de plus de 100 000 habitants. Ces données confirment que le modèle d'intervention en loisir diffère du milieu rural au milieu urbain et que le milieu rural demande des « soins intensifs ».

L'Observatoire a eu recours aux prévisions budgétaires des organismes municipaux fournies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour analyser cette évolution des dépenses et des revenus municipaux en loisir, culture et bibliothèque. ([http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances/fina\\_info\\_publ.asp](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/finances/fina_info_publ.asp))

### NATURE DES DÉPENSES MUNICIPALES

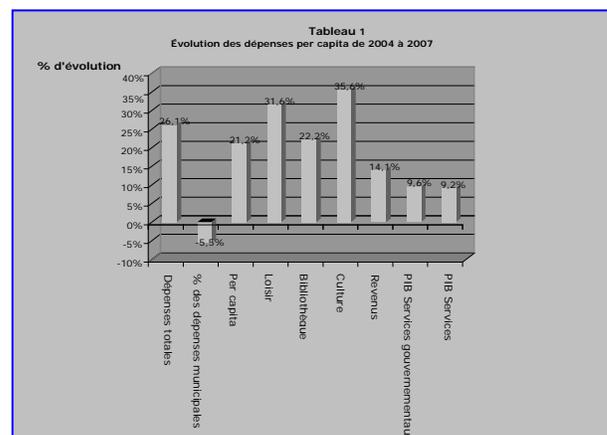
Faut-il, d'entrée de jeu, préciser que les formulaires comptables du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demandent aux municipalités de répartir leurs dépenses en loisir de la façon suivante :

Fonctions	Éléments constitutifs usuels
<b>Fonction récréative</b>	<i>Centres communautaires</i>
	<i>Patinoires intérieures et extérieures</i>
	<i>Piscines, plages et ports de plaisance</i>
	<i>Parcs et terrains de jeux</i>
	<i>Autres (Ex. : transfert aux organismes)</i>
<b>Fonction bibliothèque</b>	
<b>Fonction culturelle</b>	<i>Centres communautaires</i>
	<i>Musées et centres d'interprétation</i>
	<i>Autres ressources patrimoniales</i>

Pour les fins de ce bulletin, nous utiliserons le mot « loisir » pour désigner l'ensemble des fonctions (récréative, bibliothèque et culturelle).

### LES DÉPENSES ET LES REVENUS EN LOISIR POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

Le tableau 1, sur l'évolution des dépenses per capita, décrit une situation complexe où l'on constate, tout à la fois, des augmentations de dépenses et des diminutions du poids relatif de ces dépenses en loisir par rapport à l'ensemble des dépenses municipales.



Si l'ensemble des dépenses municipales a augmenté de 26 % de 2004 à 2007, l'augmentation des dépenses en loisir, durant cette période, a été plutôt variable selon les secteurs. Les plus fortes hausses se situent en culture (35,5 %) et en loisir (31,6 %), alors que les bibliothèques ont évolué (22,2 %) au rythme de la moyenne des dépenses municipales.

On remarque que les dépenses municipales, et celles en loisir, montrent néanmoins une croissance supérieure à celle du produit intérieur brut du Québec<sup>1</sup> (PIB) des services gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce constat témoigne du contexte généralement restrictif dans lequel les budgets municipaux ont été établis et des efforts importants des élus municipaux.

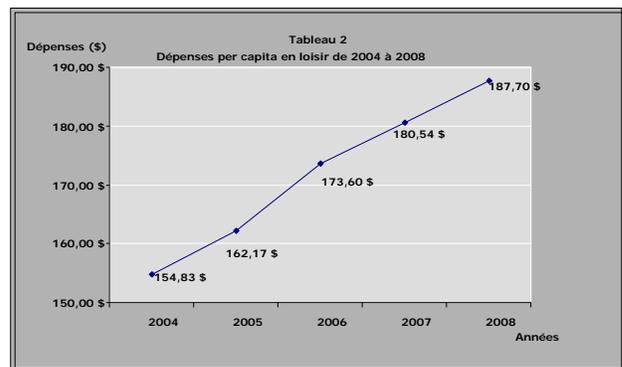
Est-ce que ces augmentations représentent plus de ressources en loisir et en culture? Sans doute, en termes absolus. Il faut toutefois constater que les dépenses per capita, elles, n'ont pas suivi l'augmentation des dépenses municipales totales et que l'ensemble des dépenses en loisir, culture et bibliothèque se présente en diminution des dépenses municipales (-5,5 %).

Au moment où on se questionne sur l'impasse du financement en loisir, il faut constater le plafonnement des revenus de tarification (14 % d'augmentation). Si les revenus ne suivent pas les dépenses, il faut questionner la capacité de payer des citoyens, à moins que ce ne soit la pertinence de l'offre de service.

Bref, ce premier tableau questionne autant qu'il renseigne. En général, les dépenses en loisir ne prennent pas de retard, mais le développement du secteur reste incertain. Dans cette perspective, il faut questionner l'évolution même de l'offre de service.

Le tableau 2 indique que les prévisions de dépenses en loisir per capita passent de 154,83 \$ en 2004 à 187,70 \$ en 2008. Ce chiffre est obtenu en additionnant toutes les dépenses en loisir, culture et bibliothèque des municipalités du Québec, pour ensuite obtenir une moyenne selon la population totale du Québec, telle que décrétée chaque année par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Il ne s'agit donc pas de la moyenne des

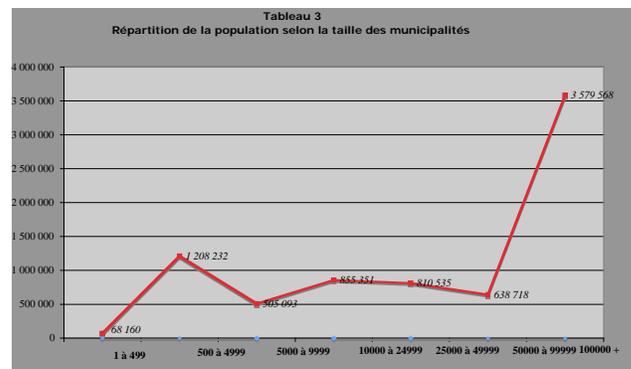
dépenses per capita des municipalités, mais bien d'un calcul pour l'ensemble de la population.



### LA TAILLE DES MUNICIPALITÉ : UN IMPORTANT FACTEUR DE DISPARITÉS

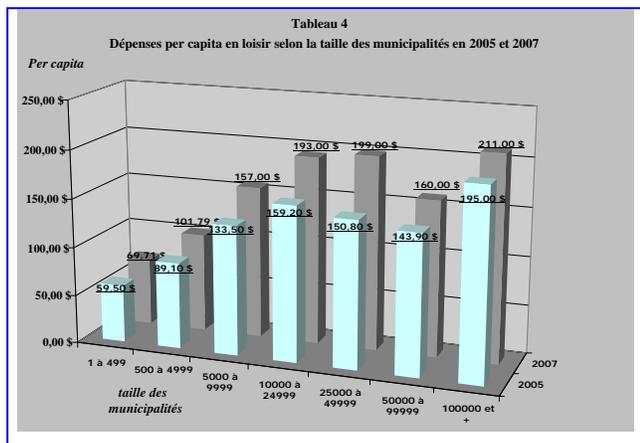
Les données qui précèdent s'appliquent à l'entièreté du Québec. Toutefois, comme le démontrent, le bulletin portant sur « Les facteurs de succès dans le développement du loisir en milieu rural » (Volume 6, numéro 2) et celui portant sur « Le loisir en famille : bien des retards à rattraper. » (Volume 6, numéro 4), il n'est plus possible d'ignorer la grande différence entre les municipalités urbaines et les municipalités rurales. Les municipalités rurales n'ont manifestement plus les moyens de se comporter comme les municipalités urbaines en matière de loisir.

Pourtant, comme l'indique le tableau 3, plus de 1 781 485 Québécois et Québécoises habitent une municipalité de moins de 10 000 habitants.



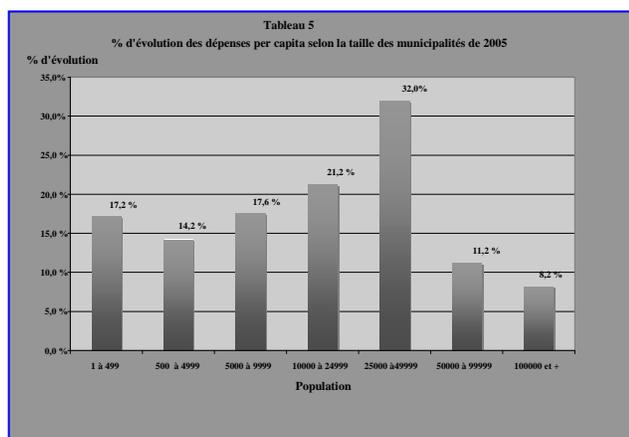
Le tableau 4 illustre de façon alarmante les disparités d'accès au loisir, malgré un effort important des administrateurs ruraux à faire croître les dépenses per capita en loisir.

<sup>1</sup> Source: Statistique Canada, Produit intérieur brut par industrie, CANSIM 379-0025



En effet, dans les municipalités de moins de 500 habitants, on dépense 69,71 \$ par habitant; dans celles de 500 à 4 999 habitants, les dépenses totalisent 107,79 \$; enfin, dans celles de 5 000 à 9 999 habitants, on dépense 157 \$. On est bien loin des 200 \$ dépensés par personne dans la plupart des plus grandes municipalités.

Si on regarde la croissance des dépenses selon la taille des municipalités, on observe un effort important des élus ruraux envers le loisir.



Les dépenses per capita, dans les petites municipalités, ont crû davantage par comparaison aux municipalités de 50 000 habitants et plus. Cette croissance des plus petites municipalités peut s'expliquer par un rattrapage à réaliser ou par une plus grande proximité des citoyens qui peuvent plus facilement faire entendre leurs besoins.

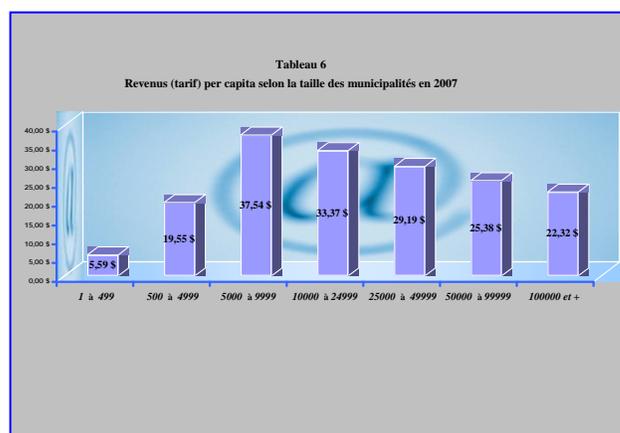
Comment expliquer la forte croissance des dépenses en loisir dans les villes de 25 000 à 49 999 habitants? Sans doute, en partie par un rattrapage, puisque ces villes montraient un léger fléchissement en 2005 (Voir bulletin volume 3, numéro 8).

Enfin, les villes de 50 000 à 99 999, pour leur part, continuent à indiquer un taux de dépenses en loisir inférieur à l'ensemble des municipalités urbaines.

## LES REVENUS

Pour la première fois, l'OQL s'est intéressé aux revenus des municipalités en loisir. Au départ, il importe de faire une mise en garde : les revenus de tarification ou d'inscription n'apparaissent pas tous aux budgets des municipalités. Par exemple, les inscriptions au soccer ou au hockey sont parfois reçues par des associations sportives, parfois par la municipalité.

Par conséquent, le tableau 6 est autant révélateur de la façon d'intervenir des municipalités que du revenu par personne qu'elles encaissent. Ainsi, en milieu rural, dans les 202 villages de moins de 500 habitants, les revenus sont insignifiants, sans doute en raison de l'absence de service de loisir. Cette remarque vaut pour les 741 municipalités de 500 à 4 999 habitants qui, majoritairement, n'ont pas de service municipal de loisir. Dans les autres catégories de municipalités, les revenus par individu décroissent selon que le nombre d'habitants est plus élevé passant de 37,54 \$ dans les municipalités de moins de 10 000 habitants à 22,32 \$ dans celles de plus de 100 000. Est-ce que plus la ville est grande, plus la délégation de la perception de revenus des organismes civils est grande et moins les activités sont offertes en régie municipale directement par la ville?



## CONCLUSION

Dans l'ensemble, les dépenses municipales en loisir maintiennent un rythme de croissance, mais leur position par rapport aux autres dépenses municipales semble en recul. Les dépenses en bibliothèque plafonnent.

Les 1 781 485 Québécois et Québécoises qui vivent dans une municipalité de moins de 10 000 habitants voient leur sort plus précaire et doivent davantage contribuer au développement du loisir : leur municipalité n'a pas les mêmes moyens qu'en milieu urbain.

Enfin, au moment où les gouvernements investissent massivement dans les infrastructures, il faut savoir comment le loisir tirera son épingle du jeu. Un prochain bulletin portera sur les investissements immobiliers.